

**L'utilisation des bateaux de la SNS, B25, D44 ou JOUET
est réservée à ses membres à jour de leur cotisation
et titulaires d'une licence FFV**

<p>Les forfaits navigation :</p> <p>(Utilisation régates, entraînements et sortie à la journée).</p>	<p>A- BENETEAU 25 1) Mini 3 personnes et maxi 5, donc 1 chef de bord obligatoire.</p>	Forfait annuel à 210 €
	<p>B- DUFOUR 44 et le JOUET 7.60 2) Dufour : mini 4 personnes et maxi 8 personnes, donc 1 skipper obligatoire. 3) Jouet : mini 2 et maxi 4 personnes pour sortir.</p>	Forfait annuel à 210 €
	<p>C- Les voiliers de la SNS (B25, Dufour44 et Jouet) Conditions : identiques points 1,2 et 3</p>	Forfait annuel à 310 €
<p>La tarification hors forfaits : (Navigation sur 1 journée)</p> <p>Prévoir : + 4 €/jour et par personne si pas de licence FFVoile pour le Pass FFVoile à prendre avant la sortie.</p> <p>Adhérents concernés par le Pass FFvoile : Les pratiquants occasionnels du club.</p>	<p>BENETEAU 25 ou JOUET 7.60 mini 3 et maxi de 5 personnes</p>	110 €
	<p>DUFOUR 44 mini 4 personnes et maxi 8 personnes</p>	250 €
	<p>DUFOUR 44 Sortie coucher de soleil Mini de facturation 4 personnes + 1 skipper.</p>	25 €/personne, y compris le Pass FFvoile
	<p>B25 Sortie été Mini de facturation 2 personnes + 1 chef de bord.</p>	30 €/personne, y compris le Pass FFvoile
<p>Sortie de plusieurs jours hors périodes de croisières pour les adhérents ayant pris les forfaits B ou C.</p>	<p>DUFOUR 44</p>	200 €/jour pour le bateau
	<p>JOUET 7.60</p>	100 €/jour pour le bateau
<p>+ 5 € par jour et par personne pour les consommables.</p>		

Croisières à la semaine pour Dufour et Jouet

L'utilisation des bateaux Dufour 44 ou Jouet 7.60 de la SNS est réservée pour la croisière à ses membres titulaires d'une licence FFV à **58.50 €**

Bateau	Semaine 1 à 16	Semaine 17 à 27	Semaine 28 à 34	Semaine 35 à 44	Semaine 45 à 52
Dufour44	1000 €	1500 €	2200 €	1500 €	1000 €
Jouet 7.60	450 €	650 €	750 €	650 €	450 €

+ 5 € par jour et par personne pour les consommables.

Le prix ne comprend pas la nourriture et d'éventuels frais de stationnement dans les ports ou marinas (le mouillage forain étant largement privilégié par beau temps).

Le club se réserve le droit de modifier le calendrier des croisières ou d'en annuler certaines en raison d'un nombre insuffisant de participants.

Les Skippers sont seuls habilités à prendre la décision de sortie en mer en fonction des conditions météorologiques.